

**CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT
D'INSPECTEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DES 13, 14 ET 15 JANVIER 2020**

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2

(DURÉE : 3 HEURES – COEFFICIENT 4)

OPTIONS A, B, C et D

Au choix du candidat,

ce choix ayant été précisé au moment de l'inscription

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Vous devez composer dans l'option choisie lors de votre inscription et uniquement dans celle-ci. **Si vous composez dans une option différente ou dans plusieurs options de la présente épreuve, votre copie sera notée 0/20.**

Veillez à bien indiquer sur votre copie **l'option** dans laquelle vous allez composer, ainsi que le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double n'est pas décomptée).

L'usage de tout matériel autre que le matériel usuel d'écriture et de tout document autre que le support fourni est **interdit**.

Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance **entraînera l'exclusion du concours.**

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure.**

Le présent document comporte **2** pages numérotées.

Tournez la page, SVP

**OPTION A : DROIT CONSTITUTIONNEL, DROIT ADMINISTRATIF
ET LIBERTÉS PUBLIQUES**

Le Référendum en France

**OPTION B : INSTITUTIONS, DROIT ET POLITIQUES
COMMUNAUTAIRES**

Le rôle de la Cour de justice de l'Union européenne dans la construction
européenne

OPTION C : DROIT DES AFFAIRES

La liberté d'entreprendre est-elle toujours effective ?

OPTION D : DROIT PÉNAL

Dangerosité et droit pénal
